



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Délibération n° 2020-142  
Nomenclature 5.3.6

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD

Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON

Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique

DEREN

M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD

M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-

LAURIBE

M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Désignation des représentants de la  
Communauté d'Agglomération de Saintes à la  
Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, I, 1°), « Développement économique » et l'article 6, III, 1°) « Tourisme »,

Vu la délibération n° 2017-200 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2017 portant sur l'adhésion et la participation à la création de l'Association de la Maison de Nouvelle-Aquitaine à Paris,

Considérant les statuts de l'association de la Maison de la Nouvelle Aquitaine chargée de la gestion

de cette structure,

Considérant qu'au regard des statuts et de l'installation du nouveau conseil communautaire, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour siéger au sein du collège des Collectivités Territoriales et groupement de collectivités,

Considérant qu'est proposé comme représentant titulaire le candidat suivant :

- Monsieur Alexandre GRENOT,

Considérant qu'est proposé comme représentant suppléant le candidat suivant :

- Monsieur Jean-Marc AUDOUIN,

Il est proposé au Conseil Communautaire :


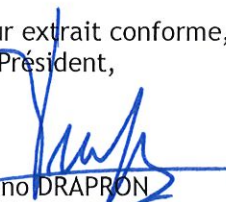
- de désigner, par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT, Monsieur Alexandre GRENOT comme représentant titulaire et Monsieur Jean-Marc AUDOUIN comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Saintes à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, de désigner les membres par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.
- Désigne Monsieur Alexandre GRENOT comme représentant titulaire et Monsieur Jean-Marc AUDOUIN comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Saintes à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris.

Par : - 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)  
- 62 Voix pour  
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.

 Pour extrait conforme,  
Le Président,  
  
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.